

Louis de Buade, comte de Frontenac (1622-1698), à travers sa correspondance en Nouvelle-France

Par Nicolas Prévost
Professeur d'histoire-géographie
Président de l'Association Frontenac-Amériques
www.frontenac-ameriques.org

Résumé

Louis de Buade, comte de Frontenac (1622-1698), gouverneur de la Nouvelle-France de 1672 à 1682 et de 1689 à 1698 sous le roi Louis XIV, entretient pendant tout son mandat une correspondance particulièrement dense avec le gouvernement royal de Louis XIV et ses ministres secrétaires d'État à la marine successifs. Cette correspondance administrative nous montre une Nouvelle-France certes confrontée à des difficultés mais pleine de dynamisme, de projets ambitieux et en expansion. Elle montre aussi un gouverneur à la forte personnalité, souvent en conflit avec les autorités officielles de la Nouvelle-France, l'intendant surtout mais aussi l'évêque et plus généralement le Conseil souverain. Enfin, à travers ses lettres amples et argumentées, cette correspondance est un témoignage essentiel sur la Nouvelle-France à son apogée.

Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, est né à Saint-Germain-en-Laye le 12 mai 1622 d'une famille de la noblesse d'épée¹ très proche du pouvoir royal. Son grand-père Antoine de Buade de Frontenac (1567-1626) a combattu avec Henri IV et son père Henri de Buade de Frontenac (1596-1622) avec Louis XIII, et ils furent tous les deux gouverneurs du château de Saint-Germain-en-Laye, alors principale résidence des rois de France. La première mention écrite concernant Louis de Buade de Frontenac est bien sûr son acte de baptême, qui se trouve dans le registre paroissial conservé aux archives municipales de Saint-Germain-en-Laye, son parrain étant le roi Louis XIII en personne. La cérémonie de baptême a lieu le 30 juillet 1623 dans la chapelle royale du château de Saint-Germain-en-Laye². Frontenac participe ensuite tout jeune à de nombreuses guerres en Europe, notamment la guerre de Trente Ans (1618-1648), puis en octobre 1648, il épouse en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs à Paris³ Anne de la Grange-Trianon (1632-1707), avec laquelle il a un unique enfant, François-Louis, né dans la province du Berry où la famille possédait les châteaux de Palluau et de Clion-sur-Indre. Par la suite, Frontenac et son épouse vivent à la cour ; mais endetté et poursuivi par ses créanciers, Frontenac accepte vite des charges militaires, notamment en Crète, avant que son bouillant caractère associé toutefois à ses qualités réelles de commandement incitent le roi Louis XIV à lui proposer la charge de gouverneur de la Nouvelle-France au début de l'année 1672⁴.

¹ Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, tome 5, Paris, 1815, p.438.

² Archives municipales de Saint-Germain-en-Laye [AMSGEL], GG 16, Registre paroissial de l'église Saint-Germain de Saint-Germain-en-Laye. Archives départementales des Yvelines [AD78], 5MI 1729 [1170615/11], Registre paroissial en ligne de l'église Saint-Germain de Saint-Germain-en-Laye (1622-1624), p.46/93.

³ Registre paroissial de l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs de Paris, cité par Auguste Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris, Henri Plon, 1867, p.622.

⁴ Archives nationales d'outre-mer [ANOM], FR ANOM COL B4 F° 38, Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sieur Comte de Frontenac que Sa Majesté a choisi pour gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en Canada, Versailles, 7 avril 1672. Également cité dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* [RAPQ], 1926-1927, p.19/546.

Les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) conservent l'ensemble des papiers relatifs à la présence française outre-mer, notamment le premier empire français de l'époque royale. Ce fond concernant le premier empire colonial, transféré avec toutes les archives d'outre-mer en 1966 à Aix-en-Provence, provient de l'ancien « Bureau des colonies » créé en 1710 du secrétariat d'État à la marine⁵. La correspondance entre le Comte de Frontenac et le gouvernement royal est essentiellement conservée dans la sous-série B3 à B36 (Canada, correspondance reçue par les administrateurs de Nouvelle-France adressée au gouverneur par le roi Louis XIV ou bien par le secrétaire d'État à la marine) et dans la sous-série C11A (Canada, correspondance reçue et envoyée des intendants, gouverneurs et autres). Soulignons que de nombreuses lettres écrites par Frontenac ont aussi été transcrites depuis les séries C11A et B3/B36 et publiées dans le *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, par Pierre Georges Roy, de 1926 à 1929 dans un très gros travail de compilation d'archives⁶.

Comme toujours, une des premières interrogations de l'historien porte sur ses sources et la qualité de celles-ci et, ici, comment et jusqu'où la correspondance de Frontenac permet d'appréhender les grandes caractéristiques de son gouvernement en Nouvelle-France. De fait, cette correspondance abondante est bien entendu une source primaire principale mais elle n'est pas non plus exempte d'une étude critique, elle donne en particulier un poids important aux ministres et, comme toute correspondance administrative, elle expose d'abord ce que le gouverneur a envie de révéler et la façon dont il souhaite faire face aux événements et doit donc toujours être étudiée en gardant ces réserves à l'esprit. L'historien Thomas Wien fait ainsi remarquer que les gouverneurs et intendants « façonnent l'information coloniale en fonction de leurs intérêts et à l'intention des autorités métropolitaines⁷. » En l'occurrence, les interlocuteurs du gouverneur Frontenac sont alors essentiellement les trois secrétaires d'État à la marine qui se succèdent dans le Royaume de France pendant son gouvernement : les ministres Jean-Baptiste Colbert (qui occupe cette fonction de 1669 à 1683), Jean-Baptiste Colbert de Seignelay (le fils du précédent et qui occupe cette fonction de 1683 à 1690), et Louis Phélypeaux de Pontchartrain⁸ (qui occupe cette fonction de 1690 à 1699), ainsi que le roi Louis XIV lui-même.

Partant, trois thèmes nous intéressent plus particulièrement dans cette correspondance de Frontenac sur son « pays de Nouvelle-France » : la perception que le gouverneur a de la Nouvelle-France, ses rapports avec l'Église catholique institutionnelle, et ses relations avec les puissances étrangères, essentiellement l'Angleterre.

Frontenac et son « pays de Nouvelle-France »

Frontenac embarque le 28 juin 1672 au port de La Rochelle. À bord du bateau *La Grande Espérance* qui l'amène en Nouvelle-France, il écrit le 22 juillet 1672 qu'il a hâte « d'être dans un pays où [il a] bien l'impatience d'être arrivé⁹. » La traversée est périlleuse, et comme Frontenac le

⁵ Marie Houlemare, « Le bureau des colonies et ses commis », dans Jörg Ulbert et Sylviane Llinares (dir.), *La liasse et la plume, les bureaux du Secrétariat d'État à la Marine (1669-1792)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, p.99.

⁶ Hubert Charbonneau, « Les Rapports de l'archiviste de la Province de Québec : sources imprimées de l'histoire de la population canadienne », dans *Annales de démographie historique*, Paris, Sirey, p.301-307.

⁷ Thomas Wien, « Rex in fabula : travailler l'inquiétude dans la correspondance adressée aux autorités métropolitaines depuis le Canada (1700-1760) », dans *Outre-mers*, tome 96, n°362-363, 1^{er} semestre 2009, L'Atlantique français, p.81.

⁸ Par sa mère Anne Phélypeaux (1595-1633), Frontenac est cousin de Louis Phélypeaux de Pontchartrain.

⁹ Bibliothèque et Archives du Canada [BAC], MG7-IA6, n° de volume : 160, n° de bobine de microfilm : C-12868, MIKAN 2404151. Lettre du gouverneur Frontenac au ministre à bord de *La Grande Espérance* à 200 lieues à l'ouest de La Rochelle, 22 juillet 1672. Également citée dans le RAPQ, 1928-1929, p.341/552.

précise dans sa lettre à Colbert du 2 novembre 1672, il est « *assez heureux d'être arrivé à Québec*¹⁰. »

Dès son arrivée dans la capitale du Canada français, pour Frontenac, le site de la ville de Québec est incontestablement un des plus beaux endroits du monde. Dans la même lettre du 2 novembre 1672, il écrit ainsi à Colbert :

« *Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée, quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire*¹¹. »

Mais il se montre aussi très critique sur l'urbanisme et l'architecture. Ainsi, dans la même lettre, il s'inquiète qu'on ait laissé « *bâtir les maisons à la fantaisie des particuliers et sans aucun ordre*¹². » et souhaite revoir l'enceinte de la ville et indiquer le tracé de nouvelles rues, pour anticiper le développement, selon lui logique, de la capitale de la Nouvelle-France.

Frontenac veut d'ailleurs recréer dans cette « France d'Amérique du Nord » une atmosphère française et il réfléchit notamment à des armoiries pour la ville et demande dans la lettre du 13 novembre 1672 quelles « *livrées* » et « *armes que le roi voudra donner à la ville de Québec* » :

« *Je croirais que les fleurs de lys sans nombre au chef d'or chargé d'un castor de sable lui conviendraient aussi bien avec deux originaux pour supports et le bleu et blanc pour les livrées de ville. J'attendrai pour cela les ordres de Sa Majesté et les vôtres*¹³. »

Le nouveau gouverneur se soucie aussi de l'organisation de la société canadienne. Dans la lettre à Jean-Baptiste Colbert du 2 novembre 1672, il écrit à ce sujet :

« *Je tâchai donc à donner une forme à ce qui n'en avait point encore eu et de composer une espèce de corps de clergé, de noblesse, de justice et de Tiers-État. Pour la noblesse, je pris trois ou quatre gentilshommes qui sont ici [ainsi que des bourgeois de Québec] et j'essayai de leur insinuer les sentiments d'obéissance et de fidélité qu'ils devaient au roi*¹⁴. »

Administrateur ambitieux, Frontenac est souvent en conflit avec les instances politiques de la Nouvelle-France. Depuis la réforme royale de mars 1663, l'une des plus importantes réformes administratives au Canada français, la Nouvelle-France est gérée comme une province française¹⁵ avec un « Conseil souverain » qui est l'équivalent des parlements en métropole, c'est-à-dire une cour d'appel devant également enregistrer les édits royaux. Rassemblant le gouverneur général pour les aspects militaires, l'intendant pour les questions de justice et de finances, l'évêque de Québec et plusieurs représentants du peuple, il témoigne parfaitement de ce que les historiens québécois Robert Lahaise et Noël Vallerand décrivent comme « une forme de paternalisme administratif plus ou moins bienveillant, en favorisant certes les manœuvres égoïstes des

puissants, mais finalement pas plus que le parlementarisme des propriétaires terriens des colonies anglaises d'Amérique¹⁶. »

Cependant, lors de son entrée en fonction, Frontenac affiche une certaine bonne volonté pour coopérer au mieux avec les institutions et son discours inaugural devant le Conseil souverain le 17 septembre 1672 à son arrivée à Québec augure ainsi de bonnes résolutions :

« *Après vous avoir remercié de toutes les civilités que j'ai reçues de votre compagnie depuis que je suis en ce pays et vous avoir témoigné la joie que je ressens d'être avec vous.* »

Et, après avoir indiqué les souhaits du roi, il ajoute :

« *Pour moi, j'essaierai de vous en donner l'exemple en ne faisant aucune acception de personne, en protégeant le pauvre et le faible contre ceux qui les voudraient opprimer et en cherchant avec soin les moyens de procurer l'avantage et la satisfaction des personnes que je verrai être bien intentionnées pour le bien du pays et pour le service de Sa Majesté*¹⁷. »

Pourtant, très rapidement, les querelles s'enchaînent, parfois pour des raisons extrêmement futiles, notamment avec l'intendant Jacques Duchesneau, à tel point que les échanges épistolaires se multiplient avec Versailles ; le 29 avril 1680, le roi Louis XIV écrivant même en personne à Frontenac pour le mettre en garde sur le risque de déstabilisation de la Nouvelle-France « *à moins que vous ne réformiez votre conduite et vos principes*¹⁸. » Et d'ailleurs, le comportement autoritaire de Frontenac explique son rappel en France (en même temps que l'intendant Duchesneau) dans une lettre de Louis XIV écrite à Versailles le 9 mai 1682¹⁹, pour un « interrègne » de sept ans entre son premier et son second gouvernement.

Le vocabulaire employé par Frontenac dans sa correspondance est également représentatif des relations entre Français et Amérindiens : les mots « Amérindiens » et « Indiens » ne sont ainsi jamais employés à l'époque de Frontenac dans les documents français. Dans les écrits, il n'est question que des « Sauvages » (avec un S majuscule), même si la plupart du temps on désigne les populations amérindiennes par le nom même de leurs nations (Hurons, Iroquois, Montagnais, Illinois, Outaouais, Miamis...).

Frontenac a des relations suivies avec les Amérindiens, tout en manifestant à leur égard une bienveillance confinant au paternalisme. Ainsi, en 1672, dans une lettre à Colbert, il déplore que les Jésuites n'aient pas été assez compétents pour leur enseigner la langue française :

« *Je leur ai fort témoigné de l'étonnement où j'étais de voir que de tous les Sauvages qui sont avec eux à Notre-Dame de Foy, qui n'est qu'à une lieue et demie de Québec, il n'y en avait pas un qui parlât français. [...] Je leur ai dit que dans leurs missions, ils devaient songer en rendant les Sauvages sujets de Jésus-Christ, de les rendre aussi sujets du roi*²⁰. »

¹⁰ ANOM, FR ANOM COL C11A 3 F° 233, Lettre de Frontenac à Colbert sur les affaires générales du Canada, 2 novembre 1672. Également citée dans le RAPQ, 1926-1927, p.26/546.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ BAC, MG8-A1serie2, n° de volume : 2, n° de bobine de microfilm : C-13994, MIKAN 3056183, Lettre de Frontenac à Colbert sur les affaires générales du Canada, 13 novembre 1672. Également citée dans le RAPQ, 1926-1927, p.46/546.

¹⁴ Lettre de Frontenac à Colbert, 2 novembre 1672, op. cit.

¹⁵ ANOM, FR ANOM COL C11A 2 F° 19, Édité du roi Louis XIV à Paris créant un conseil souverain à Québec, mars 1663.

¹⁶ Robert Lahaise et Noël Vallerand, *La Nouvelle-France, 1524-1760*, Outremont, Lanctôt éditeur, 1999, p.90.

¹⁷ Discours de Frontenac du 17 septembre 1672 au Conseil souverain de la Nouvelle-France, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, volume 1, Imprimerie Côté, Québec, 1885-1891, p.689-691.

¹⁸ ANOM, FR ANOM COL B 8 F° 49, Lettre de Louis XIV à Frontenac sur les affaires générales du Canada, 29 avril 1680. Également citée dans le RAPQ, 1926-1927, p.163/546.

¹⁹ ANOM, FR ANOM COL B 8 F° 128 v°, Lettre de Louis XIV à Frontenac et à l'intendant Duchesneau pour leur dire de repasser en France, 9 mai 1682. Également citée dans le RAPQ, 1926-1927, p.195/546.

²⁰ Lettre de Frontenac à Colbert, 2 novembre 1672, op. cit.

Pour Frontenac, les Amérindiens sont pour lui des sujets à part entière, car il fait massivement participer les Premières Nations à la vie publique. Par exemple, dans la même lettre à Colbert, il indique que lors de la cérémonie de serment des nouveaux nobles, « plusieurs Hurons se trouvèrent à cette cérémonie et en furent si touchés que le lendemain ils me demandèrent à prêter le même serment, ce que je leur accordai²¹. »

Pour les Amérindiens, le gouverneur de la Nouvelle-France est appelé « Onontio », c'est-à-dire le « Père » en langue huronne, tandis que le roi de France est « Onontio Goa²² », c'est-à-dire le « Grand Onontio ». Frontenac est en outre le parrain de très nombreux Amérindiens, comme en témoignent les registres paroissiaux des églises de Nouvelle-France. Ainsi, le 28 avril 1680, il est le parrain de Marie-Louise, une fille de la nation des Illinois captive des Outaouais²³. En cela, de tous les peuples européens, ce sont les Français qui ont eu sans doute les meilleures relations avec les peuples autochtones, c'est en outre du moins le constat fait par de nombreux historiens au XIX^e siècle comme l'historien américain Francis Parkman (1823-1893) dans sa célèbre phrase en forme de sentence :

« La civilisation espagnole a écrasé l'Indien ; la civilisation anglaise l'a méprisé et négligé ; la civilisation française l'a étreint et chéri²⁴. »

Gilles Havard rappelle lui aussi que la politique des Français envers les Amérindiens est basée sur « des accommodements et des adaptations au poids stratégique comme aux coutumes autochtones²⁵. » Des chefs amérindiens sont régulièrement reçus en France par le roi en personne : ainsi, en 1705, le chef des Abénakis, Nescambiouit (1660-1727) est reçu par Louis XIV à Versailles. En outre, l'historien canadien Allan Greer souligne qu'« il n'y a pas de tribut à payer en Nouvelle-France, pas de travail forcé²⁶. »

Frontenac et l'Église catholique

Le Comte de Frontenac reçoit du roi Louis XIV une lettre en date du 29 avril 1680 dans laquelle le roi lui fait remarquer :

« L'évêque et ses ecclésiastiques, les Pères jésuites et le Conseil souverain, en un mot tous les corps et les particuliers, se plaignent²⁷. »

À l'évidence, Frontenac est aussi en conflit avec la hiérarchie catholique. Et surtout, alors qu'il est proche des Frères mineurs Récollets, un ordre mendiant de droit pontifical issu d'une réforme de l'ordre franciscain, il est par contre en conflit permanent avec les Jésuites. Il écrit notamment à Colbert dès son arrivée :

²¹ Lettre de Frontenac à Colbert du 2 novembre 1672, op. cit.

²² Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p.187.

²³ Registre paroissial de la cathédrale Notre-Dame de Québec (1679-1692), Archives de l'archidiocèse de Québec.

²⁴ « Spanish civilization crushed the Indian ; English civilization scorned and neglected him ; French civilization embraced and cherished him. », cite par Alfred Cave (1935-2019), *The French and Indian War*, Londres, Greenwood Press, 2004, p.42.

²⁵ « "Les forcer à devenir Citoyens" : État, Sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVIIe-XVIIIe siècle) » par Gilles Havard, dans *Annales HSS*, septembre-octobre 2009, n°5, p.985.

²⁶ Allan Greer, *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1998., p.98.

²⁷ ANOM, FR ANOM COL B 8 F° 73, Lettre du roi au gouverneur Frontenac au sujet des affaires du Canada, 29 avril 1680. Également citée dans le RAPQ, 1926-1927, p.26/546.

« Pour vous parler franchement, les Jésuites songent autant à la conversion du castor qu'à celle des âmes, car la plupart de leurs missions sont de pures moqueries²⁸. »

Les brouilles avec les autorités ecclésiastiques sont fréquentes. Ainsi, à Pâques 1674, l'Abbé de Fénelon dénonce à Montréal « les corvées que Frontenac impose aux Canadiens pour ses intérêts personnels. » Apprenant cela, Frontenac écrit à Colbert le 16 novembre 1674 pour se justifier. Il informe Colbert « qu'il fait repasser [...] en France l'Abbé de Fénelon afin que vous jugiez de [sa] conduite. Pour moi, je soumetts la mienne à tout ce qu'il plaira à Sa Majesté de m'imposer, et si j'ai manqué, je suis prêt à subir toutes les corrections qu'il lui plaira m'ordonner. » Il ajoute qu'il y va « de l'intérêt du roi pour ne pas laisser de pareilles désobéissances impunies dans un pays où ce mauvais exemple serait suivi de beaucoup d'autres. » Et il indique que, par rapport à lui, les « Jésuites sont plus habiles et couvrent mieux leur jeu²⁹. »

Frontenac passe ainsi beaucoup de temps à se justifier des attaques récurrentes sur sa conduite. Dans une lettre à Phélypeaux de Pontchartrain datée du 20 octobre 1691, il se défend d'attaques récurrentes sur sa conduite en dénonçant « la cabale qui se renouvelle contre moi [...] » :

« Si on trouve à propos que je laisse faire aux ecclésiastiques ce qu'ils voudront, je serai déchargé d'une infinité de soins et de ménagements dans lesquels je ne puis avoir d'intérêt que celui de l'avantage de la colonie, du commerce du royaume et du repos des sujets du roi, dont je porte seul le fardeau, la jalousie de diverses personnes et enfin de l'iniquité des ecclésiastiques qui commencent à traiter d'impies ceux qui sont obligés de résister à leurs passions et à leurs intérêts³⁰. »

Jusqu'à son rappel, ses relations avec le clergé ne s'arrangent pas. Et il croit bon d'en rajouter en s'exprimant ainsi :

« Mais comme [les clercs] sont persuadés que le Saint-Esprit leur inspire tout ce qu'ils pensent, ils croiraient résister à ses lumières s'ils croyaient les conseils qu'on veut leur donner³¹. »

Dans ce contexte, une querelle entre le gouverneur et l'Église catholique éclate encore en 1694. En effet, Frontenac a l'idée de représenter le *Tartuffe* de Molière au château Saint-Louis de Québec. À Paris, cette pièce, qui tourne les bigots et faux dévots en dérision, avait déjà été interdite par les autorités ecclésiastiques, et ce dès les premières représentations. Ainsi, le nouvel évêque de Québec, Monseigneur Jean-Baptiste de Saint-Vallier, qui a succédé à Monseigneur François de Montmorency-Laval, oblige Frontenac à arrêter les répétitions.

Cette controverse alimente encore la verve de Frontenac contre l'évêque, dont il désapprouve l'attitude. Dans une lettre à Pontchartrain du 25 octobre 1694, il rappelle ainsi :

« Monsieur notre évêque ne s'est pas contenté de s'être fait des affaires avec le Séminaire de Québec et les officiers des troupes, par le refus d'absolution sur la paie des soldats, [...] mais que, par un zèle un peu trop véhément, il en a suscité depuis à divers particuliers par des fulminations et des mandements qu'il a fait publier contre eux, qui les privaient des sacrements et leur interdisaient l'entrée de l'église et dans lesquels il a compris des personnes des familles les plus considérables du

²⁸ Lettre de Frontenac à Colbert, 2 novembre 1672, op. cit. Cette partie de la lettre est en langage codé.

²⁹ ANOM, FR ANOM COL C11A 4 F° 61, Lettre de Frontenac à Colbert sur les affaires générales du Canada, 14 novembre 1674. Également citée dans le RAPQ, 1926-1927, p.88/546.

³⁰ ANOM, FR ANOM COL C11A, Lettre de Frontenac à Pontchartrain sur les affaires générales du Canada, 20 octobre 1691. Également citée dans le RAPQ, 1927-1928, p.105/634.

³¹ ANOM, FR ANOM COL C11A 14 F° 154, Lettre de Frontenac à Pontchartrain, 25 octobre 1696. Également citée dans le RAPQ, 1928-1929, p.386/552.

pays, sans épargner même monsieur le Chevalier de Callières et, en dernier lieu, les pauvres Pères Récollets, auxquels il a fait fermer et interdire leur église de Montréal³². »

L'année 1694 n'est pas achevée que le Conseil souverain est informé du cas du lieutenant Jacques de Mareuil, accusé de blasphème. Mais Frontenac prend activement sa défense et l'expédie secrètement en France. Il évoque cette affaire dans une lettre à Jean-Baptiste de Lagny, intendant général du commerce, le 2 novembre 1695, où il indique être « *victime de gens dont le crédit et les intrigues sont redoutables³³. »*

Lors de son second séjour en Nouvelle-France en tant que gouverneur, Frontenac soutient par contre toujours fidèlement les Pères Récollets et dans ses lettres aux ecclésiastiques, il termine souvent par un appel à prier pour lui. On peut lire par exemple « Vous m'obligerez de me continuer toujours vos bonnes prières » dans une lettre qu'il écrit au curé de Beauport, le père Étienne Boullard (1658-1733), le 12 mai 1694³⁴. Il est aussi, comme on l'a vu, le parrain de plus de trente-trois enfants en Nouvelle-France, enfants de toute origine et de toute condition sociale³⁵. Et dans son testament daté du 22 novembre 1698 fait au château Saint-Louis de Québec devant deux notaires royaux, il demande à être inhumé dans la chapelle des Pères Récollets de Québec à qui il fait don de 1.500 livres pour célébrer une messe quotidienne toute l'année, il demande aussi de faire réciter une messe anniversaire perpétuelle et un service commun à lui et à son épouse au décès de celle-ci, le don d'un crucifix en bois à l'intendant Champigny et à son épouse, et dépôt du coffret où l'on mettra son cœur dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris³⁶. Peu de temps avant le mourir le 28 novembre 1698, Frontenac fait la paix avec l'intendant et aussi avec l'évêque, et il meurt avec tous les sacrements de l'Église.

Frontenac et les relations avec les puissances voisines

La bataille de Québec contre le général anglais William Phipps en 1690 fait la renommée de Frontenac. Cette bataille a lieu dans le contexte de la prise de pouvoir en Angleterre par Guillaume d'Orange qui a, en 1688-1689, renversé son beau-père le roi d'Angleterre Jacques II Stuart, lequel s'est réfugié en France, accueilli par Louis XIV, au château de Saint-Germain-en-Laye. Et lorsque Québec est sérieusement menacée, le gouverneur Frontenac organise la défense et la résistance, ce qui le fait passer à la postérité avec la célèbre réplique qui montre tout le réel panache de cette figure de l'histoire de la Nouvelle-France :

« Je ne connais pas le roi Guillaume, usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang en voulant détrôner Jacques II, son beau-père ; quant à votre général, qu'il sache que je n'ai point de réponse à lui faire que par la bouche de mes canons et à coups de fusils ; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on traite un homme tel que moi et, quand bien même je voudrais me rendre, tous ces braves officiers que vous voyez n'y consentiraient jamais³⁷. »

Québec résiste et Phipps quitte définitivement la Nouvelle-France.

³² ANOM, FR ANOM COL C11A 13 F° 53, Lettre de Frontenac au ministre sur les affaires générales du Canada, 25 octobre 1694. Également citée dans le RAPQ, 1927-1928, p.231/634.

³³ ANOM, FR ANOM COL C11A 13 F° 322, Lettre de Frontenac à Jean-Baptiste de Lagny sur les affaires générales du Canada, 2 novembre 1695. Également citée dans le RAPQ, 1928-1929, p.331/552.

³⁴ Bibliothèque et Archives nationales du Québec [BANQ], P1000.S3.D262, Lettre du gouverneur Frontenac au curé de Beauport, 12 mai 1694.

³⁵ « Frontenac parrain », dans *Bulletin des Recherches historiques*, vol.4 n°2, Février 1898.

³⁶ BANQ, CN301.S114.D1469 et P1000 S3 D295, Testament de Louis de Buade de Frontenac, 22 novembre 1698.

³⁷ Père Chrestien Le Clerq, *Premier établissement de la foy dans la Nouvelle-France*, Tome second, Paris, Amable Auroy, 1691, p.428.

Cet épisode militaire qui a fait la gloire de Frontenac, est évoqué dans sa lettre au ministre Phélypeaux de Pontchartrain, datée du 12 novembre 1690 où se trouvent tous les détails de cette opération. Il fait entre autres remarquer au secrétaire d'État à la marine « *le zèle et la bravoure avec laquelle toutes les milices des côtes de l'île d'Orléans, Lauzon et principalement celles de Beauport et de Beaupré se sont comportées dans toutes les actions qui se sont passées.* » Il ajoute que « *quantité d'officiers s'y sont aussi fort distingués³⁸.* »

Le secrétaire de Frontenac, Charles de Monseignat rédige lui aussi un récit complet de ce siège³⁹, adressé à « Madame », sans doute Madame de Maintenon, et il reprend, en la popularisant l'expression « par la bouche de mes canons ».

Frontenac souhaite annoncer au plus vite sa victoire. Alors que prend fin le siège d'octobre 1690, le petit bâtiment *La Fleur de Mai* est choisi pour partir en France porter sans attendre la nouvelle de la défaite des Anglais et de leur retraite militaire. Le messenger choisi par Frontenac est le baron Louis Armand de Lahontan (1666-1716), témoin direct de la bataille et auteur d'observations prolifiques sur la Nouvelle-France. Malgré le froid, *La Fleur de Mai* quitte Québec le 26 novembre⁴⁰ et arrive à la Rochelle six semaines plus tard, le 12 janvier 1691. Le baron de Lahontan fait ensuite route pour Versailles⁴¹. Louis XIV est particulièrement satisfait de cette nouvelle et décide de frapper pour l'occasion une médaille commémorative⁴².

Par la suite, le 8 janvier 1695, Louis Phélypeaux de Pontchartrain, qui occupe aussi la fonction de surintendant des bâtiments et de la maison du Roi, ordonne de réunir dans un ouvrage sur l'histoire du règne de Louis XIV une série de médailles qui seraient frappées au module de 18 lignes (41 mm). Il faut alors réviser toutes les devises des médailles frappées avant 1695, en y ajoutant invariablement la date de l'événement commémoré et le lieu. On retient 91 des 102 types de la série historique et de la grande histoire auxquels on ajoute 195 nouveaux types pour composer la Série uniforme. C'est à Antoine Coyppel (1661-1722) que l'on confie les dessins préparatoires des revers et c'est à Jean Mauger (1648-1712) et ses collaborateurs que l'on confie la gravure des revers. C'est également Jean Mauger qui reçoit l'honneur de graver les huit portraits du roi le représentant à différents âges. 171 de ces médailles concernent les conquêtes militaires, les annexions et les victoires diverses. C'est dans cet esprit que la victoire contre les Anglais, en 1690 en Nouvelle-France, est immortalisée dans une de ces médailles. Celle-ci est donc faite dans le cadre d'une série de 286 médailles commémorant le règne du Roi-Soleil. C'est la seule qui honore Québec, la Nouvelle-France et le Canada français.

L'avvers de la médaille montre Louis XIV de profil et porte l'inscription « Ludovicus magnus rex christianissimus » ce qui signifie « Louis le grand roi très chrétien ». Le revers représente la ville de Québec personnifiée, assise sur un rocher avec les armes de la France sous son bras et avec un personnage allégorique ayant à ses pieds les pavillons et étendards anglais. À sa gauche se trouve

³⁸ ANOM, FR ANOM COL C11A 11 F° 86, Lettre de Frontenac à Pontchartrain, 12 novembre 1690. Également citée dans le RAPQ, 1927-1928, p.60/634.

³⁹ ANOM, FR ANOM COL C11A 11 F° 5-40, Relation par Charles de Monseignat de ce qui s'est passé au siège de Québec, novembre 1690. Transcrit également par Ernest Myrand dans *Sir William Phips devant Québec, histoire d'un siège*, Québec, Demers et frères, 1893, p.20-34.

⁴⁰ Ernest Myrand, *Sir William Phips devant Québec, histoire d'un siège*, Québec, Demers et frères, 1893, p.34.

⁴¹ Relation du baron de Lahontan datée du 12 janvier 1691 à La Rochelle, cité par Ernest Myrand dans *Sir William Phips devant Québec, histoire d'un siège*, Québec, Demers et frères, 1893, p.62.

⁴² Académie royale des médailles et des inscriptions, *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand avec des explications historiques*, « Flotte anglaise repoussée en Canada », Paris, Imprimerie royale, 1702, p.234.

un castor, tandis qu'à sa droite, une autre figure symbolique appuyée sur une urne représente le fleuve Saint-Laurent, et au fond les Appalaches. En exergue, on peut lire : « Francia in novo orbe victrix » (la France victorieuse dans le nouveau monde) et en bas la mention « Kebeca Liberata MDCXC » (Québec libérée 1690).

Pour Frontenac, la Nouvelle-France, même si elle a pour elle l'avantage d'un territoire immense, est tout de même dans une situation beaucoup trop fragile et sous la menace permanente d'attaques comme celle de 1690. Dans la lettre du 30 avril 1690 à Colbert de Seignelay, juste avant l'attaque de l'Anglais William Phipps, Frontenac établit déjà des recommandations géostratégiques particulièrement ambitieuses :

« Cependant, je crus qu'il serait bon d'occuper de telle manière les Anglais chez eux, qu'ils le fussent plus du soin de se défendre que de celui de nous venir attaquer avec les Iroquois par plusieurs endroits, comme ils se vantaient de le faire et que nous avions avis qu'ils en sollicitent ces derniers⁴³. »

Dans la lettre du 12 novembre 1690 à Phélypeaux de Pontchartrain où il relate l'attaque de Phipps sur Québec, il écrit :

« Maintenant, Monseigneur, que le Roi a triomphé de ses ennemis, et par mer et par terre, et qu'il est le maître de la mer, croirait-il mal employer quelques unes de ses escadres de vaisseaux à punir l'insolence de ces véritables et vieux parlementaires de Boston, de les foudroyer aussi bien que ceux de Manath dans leur tanière et de se rendre maître de ces deux villes, qui mettraient en sûreté toutes ces côtes et les pêches du Grand Banc, dont la conversation n'est pas d'une petite importance ni d'une médiocre utilité ? Ce serait aussi le véritable et peut-être l'unique moyen de finir les guerres du Canada, puisqu'après cela on pourrait sans peine soumettre entièrement l'Iroquoisie, et allant à la source du mal en couper tout à fait la racine⁴⁴. »

Imaginons qu'au lieu de parler de la prise de Québec, nous ayons assisté à la prise de New York ou de Boston, le sort de l'Amérique en eût été tout autre. Mais tout au long de son histoire, la Nouvelle-France se développe surtout grâce à des individualités et ne mobilise pas vraiment le gouvernement français, pourtant régulièrement sollicité. Ainsi, les recommandations de Frontenac ne sont pas écoutées, même partiellement. Le gouverneur ne se décourage pourtant pas et récidive dans une lettre à Phélypeaux de Pontchartrain datée du 20 octobre 1691 :

« Ce serait inutilement que je vous répéterais toutes les raisons que j'ai marquées les dépêches de feu M. le marquis de Seignelay, qui doivent faire regarder la prise de Manath et de la Nouvelle-York comme le moyen le plus assuré de finir cette guerre et de réduire entièrement l'Iroquois. »

Frontenac admet toutefois que cette attaque n'est pour l'instant pas possible pour le Canada, étant donné « l'éloignement des lieux, la difficulté des communications... », et indique que finalement, la seule attaque raisonnable serait celle sur Orange (Albany), mais « pour laquelle il faudrait encore avoir et du temps et des forces autres que nous n'avons. » Frontenac propose aussi « d'envoyer d'autres vaisseaux devant Boston » pour effrayer les habitants, et faciliter la prise de Manath qui, selon Frontenac, « est nécessaire pour la sûreté de ce pays. » Il songe aussi à « établir solidement le poste de Port-Royal⁴⁵. » Il met en place un véritable plan de bataille, tout en se

⁴³ ANOM, FR ANOM COL C11A 11 F° 83, Lettre de Frontenac au ministre Seignelay sur les affaires générales du Canada, 30 avril 1690. Également citée dans le RAPQ, 1927-1928, p.51/634.

⁴⁴ Lettre de Frontenac à Pontchartrain du 12 novembre 1690, op. cit.

⁴⁵ ANOM, FR ANOM COL C11A 11 F° 233, Lettre du gouverneur Frontenac au ministre Pontchartrain, 20 octobre 1691. Également citée dans le RAPQ, 1927-1928, p.98/634.

rendant compte que l'Europe est loin et que le roi n'est peut-être pas convaincu ou bien informé du bien fondé de l'énergie à investir pour assurer la sécurité éternelle de la Nouvelle-France.

Pourtant, Frontenac renouvelle encore une fois son appel dans une lettre à Pontchartrain le 15 octobre 1697 :

« Je prendrai encore la liberté de vous dire que la prise de Manath serait beaucoup plus utile pour la sûreté de cette colonie et la délivrer des Iroquois, que celle de Boston, et que la première serait beaucoup plus aisée à exécuter par les seuls vaisseaux de Sa Majesté et les troupes qu'on en pourrait débarquer, pendant que celles de Canada, pour faire diversion, attaqueraient Orange, qui est à leur portée⁴⁶. »

Frontenac comprend parfaitement que les Anglais utilisent certaines tribus amérindiennes pour attaquer la Nouvelle-France. Et le massacre de Lachine en 1689 le marque profondément : dans la nuit du 4 au 5 août 1689, pendant un violent orage, mille cinq-cents Iroquois débarquent sur l'île de Montréal près du village de Lachine, à côté de Montréal. Au matin, le village est complètement rasé, les habitants massacrés sur place avec une violence inouïe ou faits prisonniers pour être à la suite soumis aux pires tortures. Frontenac évoque largement ce massacre qui le bouleverse dans sa lettre à Colbert de Seignelay du 15 novembre 1689 :

« Il serait difficile de vous représenter, Monseigneur, la consternation générale que je trouvai parmi tous les peuples et l'abattement qui était dans la troupe, les premiers n'étant pas encore revenus de la frayeur qu'ils avaient eue, de voir à leurs portes brûler toutes les granges et maisons qui étaient en plus de trois lieues de pays dans le canton qu'on appelle Lachine et enlever plus de cent vingt personnes tant hommes que femmes et enfants, après en avoir massacré plus de deux cents dont ils avaient cassé la tête aux uns, brûlé, rôti et mangé les autres, ouvert le ventre des femmes grosses pour en arracher les enfants⁴⁷. »

Dans la lettre à Louis XIV, en date du 25 octobre 1696, Frontenac rappelle sa politique de fermeté à l'égard des Iroquois et fait part au roi de ses succès, en rappelant le rôle des Anglais. Ainsi, il écrit que les Iroquois n'hésiteraient pas à « mettre promptement ensemble toutes leurs nations et d'appeler même les Anglais à leur secours⁴⁸. » Pour Frontenac, un traité sérieux avec les Indiens est nécessaire, en particulier avec les Onontagués, la principale nation iroquoise, car sinon, ils pourraient « introduire l'Anglais dans leur pays, ce qui entraînerait inmanquablement la ruine entière de la colonie qui ne peut subsister que par le commerce qu'elle fait avec les nations sauvages d'En Haut⁴⁹. » Dans la lettre à Phélypeaux de Pontchartrain du 25 octobre 1696, il indique à nouveau clairement que « si les Outaouais et les Hurons concluent la paix aux Iroquois sans notre participation et donnent chez eux l'entrée à l'Anglais pour le commerce, la colonie est ruinée, puisque c'est le seul par lequel ce pays-ci puisse subsister, et l'on peut assurer que, si les Sauvages goûtent une fois du commerce de l'Anglais, ils rompront pour toujours avec les Français, parce qu'ils ne peuvent donner les marchandises qu'à un prix beaucoup plus haut⁵⁰. »

⁴⁶ ANOM, FR ANOM COL C11A 15 F° 91, Lettre de Frontenac à Pontchartrain, 15 octobre 1697. Également citée dans le RAPQ, 1928-1929, p.421/552.

⁴⁷ ANOM, FR ANOM COL C11A 10 F° 217, Lettre du gouverneur Frontenac au ministre, 15 novembre 1689. Également citée dans le RAPQ, 1927-1928, p.39/634.

⁴⁸ ANOM, FR ANOM COL C11A 14 F° 148, Lettre du gouverneur Frontenac à Louis XIV, 25 octobre 1696. Également citée dans le RAPQ, 1928-1929, p.385/552.

⁴⁹ Lettre du gouverneur Frontenac à Louis XIV du 25 octobre 1696, op. cit.

⁵⁰ ANOM, FR ANOM COL C11A 14 F° 154, Lettre du gouverneur Frontenac à Pontchartrain, 25 octobre 1696. Également citée dans le RAPQ, 1928-1929, p.386/552.

En tout état de cause, Frontenac est très inquiet des conséquences des guerres sur la colonie et du sous-peuplement de la Nouvelle-France, à une époque où le royaume de France compte environ 20 millions d'habitants alors que le royaume d'Angleterre n'en compte que 6 millions. Ainsi, dans sa lettre à Pontchartrain du 20 octobre 1691, il déplore « *que le nombre d'habitants a beaucoup diminué par la quantité qu'on en a perdue par la guerre, les maladies et les misères que la famine leur a fait souffrir, et qu'ainsi on ne saurait plus tirer d'eux les renforts qu'on faisait autrefois*⁵¹. » Mais ces remarques n'ont que peu d'effets sur la politique suivie à ce sujet par le gouvernement royal et sur les initiatives qui permettraient de développer davantage le peuplement du Canada français.

En conclusion, le constat général que l'on peut faire sur cette correspondance administrative est que Frontenac manie parfaitement dans ses lettres l'élégance de la langue française du « Grand Siècle », avec de belles phrases amples et habilement construites. Tout ceci montre un homme cultivé, instruit, qui avait fréquenté assidûment la cour et qui souhaitait aussi constamment justifier avec éloquence ses actions.

La correspondance de Frontenac est un témoignage important sur les méthodes et les pratiques du pouvoir de l'administration royale française à l'époque de Louis XIV. Et malgré les possibles faiblesses que l'on a évoquées, elle est aussi avant tout une source exceptionnelle sur l'histoire de la Nouvelle-France. L'image qu'elle nous en donne est d'ailleurs et surtout bien loin de la vision pessimiste que l'on a parfois de l'histoire de l'Amérique française, avec l'idée reçue que la « conquête anglaise » de 1759 et la cession de 1763 au traité de Paris auraient été inéluctables.

Au contraire, les écrits de Frontenac nous montrent une Nouvelle-France dynamique et en expansion, et qui prépare le grand texte de l'histoire de l'Amérique française, la Grande Paix de Montréal de 1701 avec les nations amérindiennes⁵², préparée par Frontenac, une paix entre le gouverneur successeur de Frontenac, le Chevalier Louis-Hector de Callière (1648-1703), et trente-neuf nations amérindiennes, un texte précieux et original aussi bien dans son état d'esprit que dans sa nouvelle conception de la diplomatie⁵³ franco-amérindienne, et qui marque finalement l'apogée de la Nouvelle-France et du Canada français.

⁵¹ Lettre du gouverneur Frontenac à Pontchartrain, 20 octobre 1691, op. cit.

⁵² ANOM, FR CAOM COL C11A 19 F° 41-44, La Grande Paix de Montréal, 4 août 1701.

⁵³ Gilles Havard, *La Grande Paix de Montréal de 1701. Les voies de la diplomatie franco-amérindienne*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1992.